

I – Les relations extérieures du Canada

Manon Tessier

Volume 21, Number 4, 1990

Monde : prochain épisode

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/702750ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/702750ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tessier, M. (1990). I – Les relations extérieures du Canada. *Études internationales*, 21(4), 823–847. <https://doi.org/10.7202/702750ar>

Chronique des relations extérieures du Canada et du Québec

Manon TESSIER*

I – Les relations extérieures du Canada

(juillet à septembre 1990)

A — Aperçu général

Alors que la période estivale est habituellement l'occasion d'un ralentissement des activités gouvernementales, le Canada devait gérer en ce trimestre d'été deux importantes crises politiques. La première, que la presse écrite et parlée du pays surnommait la crise amérindienne ou la crise d'Oka, relevait principalement de la politique interne canadienne. Toutefois, la publicité qu'elle recevait et l'intérêt qu'elle suscitait à l'étranger se répercutaient sur certains aspects de la politique extérieure canadienne. Ainsi, le Canada devait notamment exposer sa position auprès du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones¹ et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures écrire aux membres du Parlement européen après que ceux-ci eussent voté une motion blâmant le gouvernement du Canada.² La seconde, que les médias internationaux avaient tôt fait de qualifier de crise du Golfe, mobilisait aussi les énergies du gouvernement fédéral qui s'y impliquait sur les plans économique, diplomatique et militaire en joignant sa voix à celles de plusieurs autres pays.

Ces deux événements occultèrent presque totalement les autres faits marquants du trimestre en particulier un discours sur l'élaboration de la politique étrangère³ et la suggestion, réitérée à plusieurs reprises par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de créer un processus susceptible de mieux circonscrire les conflits dans la région Asie-Pacifique. Au Parlement, la session débutait le 24 septembre avec à l'agenda, outre la situation au Moyen-Orient et les conséquences de la crise d'Oka, les questions de la réforme constitutionnelle et la gestion de l'économie canadienne.

* *Documentaliste au Centre québécois de relations internationales.*

1. Ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, *Déclararations et Discours no 90/10*, 30 juillet 1990.

2. Caroline MONTPETIT, *Le Devoir*, 14 septembre 1990, pp. 1 et 12.

3. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 90/51*, 13 septembre 1990.

Revue Études internationales, volume XXI, n° 4, décembre 1990

B — Les politiques de défense

1 — L'OTAN

Les 5 et 6 juillet, les chefs d'État et de gouvernement des seize pays membres de l'Alliance atlantique se donnaient rendez-vous à Londres pour le 11^{ème} sommet de l'OTAN avec, en toile de fond, le dialogue avec l'Est et la révision de la stratégie de l'OTAN. Les faits marquants de ce sommet étaient nombreux : l'invitation faite au Président soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev à venir s'exprimer devant le Conseil de l'OTAN, la proposition d'une déclaration commune de non-agression avec les pays du Pacte de Varsovie, l'engagement en faveur du désarmement des forces conventionnelles en Europe dont un possible plafonnement des effectifs allemands et la recommandation d'une institutionnalisation de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe).⁴ À l'issue de cette rencontre, le Premier ministre canadien, M. Brian Mulroney, qualifiait l'orientation prise par l'OTAN de «point tournant important dans l'histoire de l'Europe» et se déclarait très satisfait des résultats du sommet.⁵

2 — Les forces canadiennes en Europe

Le ministre de la Défense nationale, M. Bill McKnight, annonçait le 20 septembre une réduction de 1,400 personnes du personnel des forces canadiennes en Europe au cours de la prochaine année. «Il s'agit de réductions découlant du budget, expliquait le ministre. (...) Notre rôle auprès de l'OTAN demeure inchangé, notre effectif en Europe reste bien supérieur à ce qu'il était au milieu des années 80».⁶

3 — Autres questions

Les échanges militaires canadiens avec des pays de l'Est enclenchés depuis quelque temps déjà ont continué à figurer comme un élément important de la politique canadienne de défense alors que le chef de l'État-major de la Défense, le général John de Chastelain, accueillait du 21 au 25 juillet son homologue tchécoslovaque, M. Anton Slimak,⁷ puis se rendait du 31 juillet au 10 août en Union soviétique et en Hongrie.⁸ Les discussions tenues à ces occasions portèrent sur plusieurs sujets bilatéraux et multilatéraux dont la sécurité en Europe, la doctrine militaire et le désarmement.

4. *Le Devoir*, 6 juillet 1990, pp. 1 et 14; Paul KORING et John GRAY, *The Globe and Mail*, 6 juillet 1990, pp. A1 et A2; *Le Devoir*, 7 juillet 1990, pp. A1 et A8; Paul KORING, *The Globe and Mail*, 7 juillet 1990, p. A7; *Le Monde*, 8 et 9 juillet 1990, pp. 4-5.

5. *The Globe and Mail*, 7 juillet 1990, p. A1.

6. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 56/90*, 20 septembre 1990; *The Globe and Mail*, 21 septembre 1990, p. A7.

7. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 37/90*, 20 juillet 1990.

8. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 41/90*, 26 juillet 1990; *The Ottawa Citizen*, 26 juillet 1990, p. A5.

Par ailleurs, en matière de défense chimique et biologique, le ministère de la Défense nationale rendait public le 20 août son premier examen annuel sur le sujet. On y apprend que les principales activités du Canada dans ce domaine sont l'évaluation des risques, la détection, la protection, la décontamination et la thérapie ainsi que les négociations internationales.⁹ Trois jours plus tard, un comité d'examen sur la défense chimique et biologique était formé. Ce nouveau comité sera chargé d'examiner les programmes et les installations de recherche du ministère dans ce domaine.¹⁰

C — Les politiques économiques et commerciales

Des changements étaient apportés le 8 août à la liste canadienne des marchandises d'exportation contrôlée. En réduisant le nombre de licences d'exportation et en éliminant plusieurs produits de sa liste de contrôle, le gouvernement canadien poursuit deux objectifs : d'une part, encourager le commerce avec des régions auparavant assujetties à de telles contraintes telles que l'Europe de l'Est, et, d'autre part, faciliter le commerce des produits de haute technologie tels que les ordinateurs personnels ou les composantes électroniques. En plus, une nouvelle licence générale d'exportation, qui se juxtapose à ces mesures, facilitera le commerce entre le Canada et les pays membres du COCOM (Comité de coordination chargé de la surveillance des exportations de produits stratégiques) en éliminant quelque 3000 demandes de licences d'exportation.¹¹

En fin de trimestre, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources rendait public quelques chiffres sur les ressources en uranium au Canada. On y apprend que le Canada demeure le premier producteur et exportateur mondial d'uranium avec une production de 11 400 tonnes et des ventes représentant 900 millions de dollars. Près de 85 % de la production annuelle est vendue à des services publics d'électricité, principalement aux États-Unis, au Japon et en Europe de l'Ouest.¹²

D — Les politiques d'aide au développement

La ministre des Relations extérieures et du Développement international, Mme Monique Landry, annonçait le 21 septembre la création du Programme de soutien au développement et à l'environnement. Financé par un montant de \$350 000, ce nouveau programme permettra aux organisations non gouvernementales d'échanger et de créer des liens avec leurs homologues des pays en développement.

9. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 47/90*, 20 août 1990.

10. Ministère de la Défense nationale, *Communiqué no 47/90* (sic), 23 août 1990.

11. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 169*, 8 août 1990.

12. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué no 90/120*, 17 septembre 1990.

Le Réseau canadien de l'environnement (RCE) soutiendra ce programme en procurant formation et conseils aux ONG canadiennes. Un comité de membres du RCE, de l'ACDI et du Conseil canadien pour la coopération internationale verra à conseiller les gestionnaires du programme quant à l'administration des fonds.¹³

E — Les politiques d'immigration

Du 2 au 14 septembre, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Barbara McDougall, effectuait un séjour en Asie et faisait escale à Hong-Kong, Bangkok et Delhi.¹⁴ Lors des quatre premiers jours de ce voyage passés à Hong-Kong, Mme McDougall visitait à Hong-Kong le Bureau de l'immigration au Commissariat du Canada ainsi que les camps de réfugiés de Pillar Point et de Whilehead. La veille de son départ pour Bangkok, elle prononçait devant la Chambre de commerce du Canada à Hong-Kong une allocution sur la politique canadienne pour l'immigration des gens d'affaires.¹⁵ Elle se rendait ensuite en Thaïlande du 7 au 11 où elle rencontrait le personnel chargé de l'immigration à l'ambassade canadienne de Bangkok. Elle visitait aussi un autre camp de réfugiés, celui de Ban Napho. En Inde, dernière étape de son séjour, la ministre terminait sa tournée des bureaux d'immigration par celui du Haut-Commissariat de Delhi.

Par ailleurs, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration annonçait à au moins trois reprises lors du trimestre des changements dans sa politique d'immigration. Le 6 août, il décidait de rendre nécessaire l'obtention d'un visa de visiteur pour les citoyens du Kenya et de l'Argentine. Ce geste expliquait-on alors est posé en raison de l'utilisation sans cesse croissante de passeports kenyans et argentins par des citoyens d'autres pays afin de se prévaloir de la dispense de visa.¹⁶ Quelques jours plus tard, le ministère modifiait la politique concernant les ressortissants d'Europe de l'Est. Ainsi, le Canada utilisait dès le 4 septembre 1990 des procédures normales dans le traitement des demandes émanant de l'URSS et des pays est-européens. Par exemple, la catégorie des exilés volontaires sera abolie et l'on acceptera dorénavant les demandes des travailleurs sélectionnés et des immigrants indépendants.¹⁷ Enfin, le 20 août, le ministère proposait des changements à la catégorie «immigrants investisseurs» du programme d'immigration des gens d'affaires, notamment au sujet des règles d'admissibilité et du placement minimal des investissements.¹⁸

13. Ministre des Relations extérieures et du Développement international, *Communiqué no 90-61*, 21 septembre 1990.

14. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 90-24*, 29 août 1990.

15. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, *Discours*, 5 septembre 1990.

16. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 90-20*, 6 août 1990.

17. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 90-21*, 17 août 1990.

18. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, *Communiqué no 90-23*, 20 août 1990.

F — Organisations et réunions internationales

1 — L'ONU

Les débats de la 45^{ème} Session de l'Assemblée générale, les prises de position au Conseil de Sécurité à la suite de l'invasion du Koweït* et la coprésidence du premier Sommet de l'enfance représentaient autant d'occasions permettant au gouvernement canadien de s'exprimer devant la communauté internationale sur des sujets d'actualité.

Du 25 au 28 septembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, était à New York pour assister à l'ouverture de la session de l'Assemblée générale.¹⁹ Il insistait une fois de plus, dans un discours prononcé le 26 septembre, sur la nécessité d'une sécurité et d'une coopération internationales. L'instauration de la confiance, l'amélioration du processus de vérification, l'obtention d'un consensus autour de la non-prolifération et de l'interdiction d'essais nucléaires ainsi que la transparence dans les ventes et les dépenses militaires sont autant de facteurs cités par M. Clark comme bases d'une «nouvelle approche régionale de la sécurité plus nécessaire et plus prometteuse que jamais.» Le secrétaire d'État poursuivait son discours en invitant les pays membres de l'ONU à édifier «une structure de sécurité coopérative». Cette structure multidimensionnelle exigerait un dialogue et une volonté de compromis, rejetterait les blocs et les idéologies et se concentrerait sur des méthodes efficaces et fonctionnelles. L'adoption d'une telle structure et de tels moyens d'actions permettrait, concluait M. Clark, de rendre plus efficace les Nations Unies et de saisir l'occasion offerte par la fin de la guerre froide pour instaurer un ordre mondial s'appuyant sur de tels concepts.²⁰ Au cours de son passage à l'ONU, M. Clark rencontrait également plusieurs ministres des Affaires étrangères dont son homologue soviétique.

Une autre manifestation importante de l'ONU se tenait les 29 et 30 septembre lors du Sommet mondial de l'enfance qui réunissait à New York plus de soixante-dix chefs d'État ou de gouvernement. L'idée de ce sommet avait été lancée dans le rapport de l'UNICEF de décembre 1988 et, en février 1990, les gouvernements de six pays incluant le Canada avaient pris l'initiative de tenir une telle rencontre. Le Premier ministre canadien coprésidait le Sommet avec son homologue du Mali, M. Moussa Traoré. Sans générer d'engagements financiers, un plan d'action dont l'objectif est notamment la réduction d'ici l'an 2000 d'un tiers de la mortalité infantile et la diminution de moitié du nombre de victimes de malnutrition était adopté.²¹ À l'issue du Sommet, le Premier ministre canadien qualifiait cette réunion

* Les événements s'y rapportant ont été regroupés au premier point de la section sur le Moyen-Orient.

19. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 207*, 19 septembre 1990.

20. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 90/55*, 26 septembre 1990; voir aussi, Maurice GIRARD, *Le Devoir*, 27 septembre 1990, p. A3 et Hugh WINSOR, *The Globe and Mail*, 27 septembre 1990, p. A5.

21. *Le Devoir*, 29 septembre 1990, p. A4; *Le Devoir*, 1er octobre 1990, pp. 1 et 2; Sean FINE, *The Globe and Mail*, 29 septembre 1990, p. A4 et 1^{er} octobre 1990, pp. A1 et A6.

de «point tournant» et soulignait l'importance de remettre cette question à l'ordre du jour international.²² De retour au pays, il demandait au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Perrin Beatty, d'assurer le suivi de ces recommandations.²³

Par ailleurs, les dispositions entourant la tenue de la Conférence de 1992 sur l'environnement et le développement (CNUED) continuaient d'être prises. Le Canada annonçait à ce sujet qu'il verserait \$5 millions destinés aux préparatifs de cette rencontre internationale²⁴ et participait du 6 au 31 août à la première réunion du Comité préparatoire de la CNUED.²⁵ M. John Bell, conseiller spécial en matière d'environnement auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dirigeait la délégation canadienne.

2 – La Banque interaméricaine de développement

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, présidait la 57^{ème} réunion du Comité du Conseil des gouverneurs de la Banque interaméricaine de développement qui avait lieu à Washington le 22 septembre 1990. Cette réunion portait sur un certain nombre de questions dont les investissements et la réduction de la dette des pays d'Amérique latine et des Antilles.²⁶

3 – Le FMI et la BM

Du 20 au 27 septembre se tenaient les réunions préparatoires et les séances plénières qui se déroulaient à Washington à l'occasion de la 45^{ème} Assemblée annuelle des Conseils des gouverneurs du Fonds monétaire international et du Groupe de la Banque mondiale. Les débats portaient principalement sur la situation de l'économie internationale compte tenu de la hausse des prix du pétrole et des développements au Moyen-Orient. En plus de participer aux sessions de l'Assemblée annuelle et du Groupe des Dix, le ministre canadien des Finances, M. Michael Wilson, présidait les débats du Comité intérimaire. À l'issue de leur rencontre, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales s'accordaient pour aider les pays touchés par la crise du Golfe sans toutefois préciser les modalités d'une telle assistance. Sur d'autres sujets, ils incitaient les pays dont les budgets sont déficitaires à corriger cette situation et souhaitaient voir les négociations du GATT se solder par une entente finale à la fin de l'année.²⁷

22. Cabinet du Premier ministre, *Discours*, 30 septembre 1990 et *Discours*, 1^{er} octobre 1990.

23. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 1^{er} octobre 1990.

24. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 153*, 30 juillet 1990.

25. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 164*, 3 août 1990.

26. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 210*, 21 septembre 1990.

27. John SAUNDERS, *The Globe and Mail*, 24 septembre 1990, pp. B1 et B4 et 25 septembre 1990, pp. A1 et A2; Maurice GIRARD, *Le Devoir*, 24 septembre 1990; Jean-Pierre BENOÎT, *Le Devoir*, 25 septembre 1990, pp. B1 et B2.

4 – Le GATT et les négociations commerciales multilatérales (NCM)

Les nations commerçantes se réunissaient à Genève pour la réunion de juillet du Comité des négociations commerciales du GATT puis les groupes de négociation se retrouvaient à partir de la fin d'août pour chercher à résoudre les questions encore en suspens. Dans le domaine agricole, pomme de discorde des NCM, les discussions du trimestre se cristallisaient autour de la proposition préparée par le président du Groupe de négociations sur l'agriculture, M. Aart de Zeeuw. Le Canada ainsi que les autres pays exportateurs agricoles membres du Groupe de Cairns avaient accordé leur soutien à cette proposition lors de leur réunion du 4 au 6 juillet à Santiago.²⁸ Outre cette réunion, le Canada participait à une autre rencontre ministérielle sur les NCM, celle des ministres des pays membres de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique qui se tenait à Vancouver à la mi-septembre. Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, réitérait à chacune de ces occasions son espoir de voir la réunion de décembre à Bruxelles générer des résultats tangibles.²⁹

Par ailleurs, le Conseil du GATT procédait du 30 juillet au 3 août à la troisième série d'examens prévue dans le cadre du mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'organisation en étudiant les régimes commerciaux du Canada, de Hong-Kong, du Japon et de la Nouvelle-Zélande. Le Secrétaire du GATT publiait le 30 juillet celui sur le Canada et le ministre du Commerce extérieur se disait très satisfait des conclusions de son rapport.³⁰

5 – Le Sommet économique de Houston

Sitôt le sommet de l'OTAN terminé, le Premier ministre canadien et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'envolaient vers Houston aux États-Unis pour participer du 9 au 11 juillet à la réunion annuelle des sept plus grands pays industrialisés. Le ministre des Finances, M. Michael Wilson, les rejoignait pour cette occasion. Le Sommet économique était largement consacré cette année aux discussions sur la réforme des politiques agricoles et sur les modalités d'une aide économique à l'Union soviétique.³¹ Le Canada se montrait favorable, aux côtés de la France et de l'Allemagne fédérale, à une aide économique à l'URSS et le premier ministre Mulroney précisait dans son allocution finale que l'aide canadienne prendra «la forme de crédits à l'agriculture et à l'exportation, d'ententes et de programme d'assistance technique et de coentreprises entre sociétés du secteur privé». ³² Sur ce sujet, le communiqué final des Sept prévoit la possibilité de ne pas

28. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 146*, 6 juillet 1990 ; voir aussi, Jean LASAR, *Le Devoir*, 21 juillet 1990, pp. B1 et B2 et Edward GREENSPON, *The Globe and Mail*, 24 juillet 1990, pp. B1 et B2.

29. Voir ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 152*, 26 juillet 1990.

30. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 156*, 30 juillet 1990 ; *Bulletin d'information du GATT*, no. 74, septembre 1990, pp. 1-3.

31. *Le Devoir*, 9 juillet 1990, pp. 1 et 12 ; Jennifer LEWINGTON et Madeleine DROHAN, *The Globe and Mail*, 9 juillet 1990, pp. A1 et A2 ; voir aussi *Le Devoir*, 10 juillet 1990, pp. 1 et 12.

32. Cabinet du Premier ministre, *Discours*, 11 juillet 1990.

aller au-delà d'une simple assistance technique à l'URSS, soit en faisant valoir des conditions politiques soit en s'en remettant aux conclusions de l'examen de l'économie soviétique qui sera entrepris par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.³³

Quant à l'engagement pris par les participants de libéraliser le commerce agricole par une réduction «substantielle» et «progressive» des mesures de soutien et de protection, le Premier ministre canadien se montrait satisfait de ce résultat estimant qu'il s'agissait là d'une indication «très nette» de la volonté des pays industrialisés de voir débloquer ce dossier.³⁴ Le ministre des Finances du Canada considérait pour sa part que les positions avaient évolué de façon positive depuis la réunion des pays de l'OCDE le mois précédent.³⁵

Les autres thèmes du Sommet, l'économie mondiale, la démocratie en Europe, les prêts à la Chine et l'environnement, étaient abordés dans une moindre mesure. Sur ce dernier point, les Sept ne s'entendaient pas pour annoncer des mesures visant à stabiliser les émissions de dioxyde de carbone mais la Banque mondiale et la Communauté européenne étaient chargées de préparer un programme de sauvegarde de la forêt tropicale brésilienne tandis que le Canada était à l'origine des discussions sur la pollution marine de nature tellurique et les pratiques de pêche non réglementées.³⁶

Enfin, la délégation canadienne saisissait l'occasion offerte par la tenue du Sommet pour préparer des entretiens bilatéraux entre le Premier ministre et ses homologues. M. Mulroney s'entretenait notamment avec le Président de la CE, le Premier ministre japonais et le Président américain.³⁷

G — Les relations canado-américaines

1 — Les rencontres Bush-Mulroney et le dossier des pluies acides

Les développements de la crise du golfe Persique ont quelque peu relégué au second plan ce trimestre-ci les autres dossiers traditionnellement à l'ordre du jour des rencontres entre le Premier ministre canadien et le Président américain. Leur entretien privé du 6 août à Washington³⁸ y était exclusivement consacré et leur rencontre officielle à Kennebunkport le 27 août en majorité consacrée.³⁹ Le dossier

33. Pascal TAILLANDIER, *Le Devoir*, 11 juillet 1990, p. 9.

34. Cabinet du Premier ministre, *Discours*, 11 juillet 1990.

35. Jennifer LEWINGTON et Madeleine DROHAN, *The Globe and Mail*, 12 juillet 1990, pp. B1 et B2.

36. Jennifer LEWINGTON et Madeleine DROHAN, *The Globe and Mail*, 12 juillet 1990, pp. A1 et A2 et Cabinet du Premier ministre, *Discours*, 11 juillet 1990.

37. Jennifer LEWINGTON et Madeleine DROHAN, *The Globe and Mail*, 10 juillet 1990, pp. A1 et A2.

38. *La Presse*, 7 août 1990, p. B1.

39. *Le Devoir*, 27 août 1990, p. 12; *Le Devoir*, 28 août 1990, p. 12; Colin MACKENZIE, *The Globe and Mail*, 28 août 1990, p. A8; Ross HOWARD et Colin MACKENZIE, *The Globe and Mail*, 29 août 1990, p. A6.

des pluies acides recevait cependant une attention particulière. Réunis à l'occasion du Sommet économique de Houston, MM. Mulroney et Bush s'engageaient, dans une déclaration commune faite le 8 juillet, à entreprendre des négociations en vue «d'un accord pratique et efficace sur la qualité de l'air».⁴⁰ Ils laissaient le soin au ministre canadien de l'Environnement, M. Robert de Cotret, et à l'administrateur de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement, M. William Reilley, de déterminer les détails de ces négociations. M. Reilley se rendait à Ottawa à la mi-juillet⁴¹ et les deux hommes fixaient au 28 août la date du début des négociations canado-américaines. L'équipe canadienne de négociations devait être dirigée par M. Michael Phillips, sous-ministre adjoint aux Affaires extérieures et M. Robert Slater, sous-ministre adjoint au ministère de l'Environnement.

2 – Les questions commerciales

Le litige canado-américain sur la viande de porc se retrouvait encore à l'agenda du trimestre. D'abord en août, un groupe spécial formé en vertu de l'Accord de libre-échange appuyait la validité des arguments présentés par l'industrie canadienne du porc et reconnaissait que le dossier ne renfermait pas de preuves substantielles permettant de soutenir la contestation de préjudice faite par les Américains. Il demandait donc à la Commission américaine de commerce de réexaminer cette question. Ensuite en septembre, trois des quatre points contestés par le gouvernement canadien concernant le droit compensateur imposé aux importations canadiennes de porc étaient, eux aussi, renvoyés au département du Commerce américain.⁴² On se souviendra qu'une ordonnance du département du Commerce américain avait imposé des droits compensateurs de .8¢ le kilogramme en septembre 1989 et qu'un groupe spécial du GATT avait recommandé que les États-Unis remboursent les droits perçus en trop auprès des exportateurs de porc canadiens.

D'autre part, le 3 août, le ministre du Commerce extérieur déclarait que le Canada ne consentirait pas à modifier à la hausse les règles d'origine régissant le commerce en franchise des produits de l'automobile entre les deux pays. M. Crosbie réagissait ainsi à une proposition du Comité sélect de l'automobile de hausser les règles d'origine de 50 % à 60 %. Le Comité sélect de l'automobile est un groupe consultatif binational du secteur privé créé dans le cadre de l'ALE et chargé de recommander des politiques destinées à améliorer la compétitivité globale de l'industrie nord-américaine de l'automobile.⁴³

40. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 8 juillet 1990; *Le Devoir*, 9 juillet 1990, p. 2; *Le Devoir*, 10 juillet 1990, p. 3.

41. Dennis BUECKERT, *Le Devoir*, 16 juillet 1990, p. 2; Susan DELACOURT, *The Globe and Mail*, 17 juillet 1990, p. A17; *Le Devoir*, 17 juillet 1990, p. 3.

42. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 180*, 24 août 1990 et *Communiqué no 219*, 28 septembre 1990.

43. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 163*, 3 août 1990; James RUSK, *The Globe and Mail*, 4 août 1990, pp. B1 et B2; James RUSK, *The Globe and Mail*, 15 août 1990, p. B3.

Enfin, les dossiers litigieux de la bière et de l'amiante n'étaient toujours pas clos tandis que celui des pêcheries débouchait sur une entente. Les États-Unis procédaient au cours du trimestre à une enquête sur les pratiques canadiennes de commercialisation de la bière et les représentants canadiens et américains au GATT se préparaient à débattre des fondements de la plainte déposée par la Société américaine Heileman à ce sujet.⁴⁴ Dans l'affaire du bannissement de l'amiante, la présentation orale des mémoires devant une cour d'appel américaine débutait au mois de septembre. Les défenseurs canadiens et québécois faisaient alors valoir que l'interdiction imposée à ce produit ne reposait sur aucune preuve scientifique pertinente et qu'elle contrevenait aux règles du GATT et de l'Accord canado-américain de libre-échange. Les deux parties ont jusqu'à la fin de l'année pour exposer leur point de vue.⁴⁵ Enfin, les États-Unis et le Canada signaient à la fin du trimestre une entente réglant la pratique de la pêche dans les eaux territoriales du pays voisin.⁴⁶

H — Le Canada et l'Europe occidentale

1 — La CE

La réunion annuelle de l'OPANO (l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest) avait lieu à Halifax du 11 au 14 septembre. On y fixait, comme il est d'usage, les quotas admissibles pour la prochaine année. La CE, qui depuis des années s'opposait ou s'abstenait de voter sur la question des quotas pour ensuite les fixer unilatéralement, joignait cette fois-ci son vote à ceux des autres membres de l'OPANO sur un certain nombre de quotas. Elle continuait cependant de s'objecter aux recommandations de l'OPANO sur le dossier des stocks de morue du Nord qui l'oppose au Canada. À l'issue de la réunion, le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, déclarait positive l'unanimité des membres sur certains totaux obtenue grâce au geste de la CE mais rappelait du même élan que l'ensemble des pays membres de l'OPANO devrait se soumettre aux recommandations de l'OPANO pour cette zone litigieuse.⁴⁷

2 — L'Allemagne de l'Ouest

Du 16 au 21 septembre, le président de la République fédérale d'Allemagne, M. Richard von Weizsaecker, effectuait une visite officielle au Canada. M. von Weizsaecker assistait à une courte session de travail avec le Premier ministre canadien durant laquelle il était question de la crise du golfe Persique, de la coopération économique germano-canadienne et de l'unité allemande. Sur ce dernier

44. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 144*, 29 juin 1990 ; voir aussi *The Globe and Mail*, 14 août 1990, p. B3.

45. Maurice GIRARD, *La Presse*, 10 septembre 1990, cité par l'*Argus* du 12 septembre 1990, p. A24.

46. Deborah JONES, *The Globe and Mail*, 27 septembre 1990, p. B4.

47. Deborah JONES, *The Globe and Mail*, 11 septembre 1990 et 15 septembre 1990, p. B3.

point, le Président soulignait au Premier ministre que l'Allemagne unifiée ne constituerait pas un risque pour l'ordre mondial et qu'elle demeurerait un partenaire digne de confiance pour le Canada. Par ailleurs, M. von Weizsaecker, qui était accompagné de son ministre de l'Environnement, M. Klaus Toepfer, devait également signer avec les dirigeants canadiens un accord de coopération environnementale. Après Ottawa, le Président se rendait à Québec, Toronto, Victoria et Vancouver où des échanges avec des représentants des milieux politique, commercial, culturel et universitaire avaient été prévus.⁴⁸

3 – La Belgique

La visite au Canada du Premier ministre de la Belgique, M. Wilfred Martens, prévue du 9 au 14 septembre, était annulée au début du mois de septembre en raison de la situation internationale. Les gouvernements canadien et belge décidaient de reporter cette visite officielle à des dates qui n'étaient pas encore connues à la fin du trimestre.⁴⁹

4 – L'Italie

Le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, s'entretenait à Ottawa le 6 septembre avec son homologue italien, M. Renato Ruggiero. Au coeur de leur entretien figuraient les dossiers des négociations de l'Uruguay Round et des relations entre le Canada, l'Italie et la Communauté européenne dans la perspective du marché unique de 1993. Ces discussions avec M. Ruggiero, qui assume la présidence de la CE jusqu'à la fin de l'année, devaient permettre au gouvernement canadien de mieux comprendre la position de l'Italie et de la CE d'ici la fin du présent cycle des négociations économiques multilatérales.⁵⁰

I — Le Canada et l'Europe de l'Est

1 – L'aide à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est

Le Canada accroissait au cours du trimestre sa coopération avec les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est qui ont opté pour la démocratie et l'économie de marché. Déjà l'an dernier, il avait créé un programme doté de crédits de \$42 millions pour des projets en Pologne et en Hongrie. Cette fois-ci, le 4 juillet, de concert avec les autres pays de l'OCDE qui composent le «Groupe des 24», le Canada élargissait son aide à quatre autres pays soit la Tchécoslovaquie, la Bulgarie, l'Allemagne de l'Est et la Yougoslavie. Une somme de \$60 millions s'additionnait

48. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 9 août 1990; *Le Devoir*, 17 septembre 1990, p. 5; *La Presse*, 17 septembre 1990, cité par *l'Argus*, 18 septembre 1990, p. A26.

49. *La Presse*, 5 septembre 1990, cité par *l'Argus*, 5 septembre 1990, p. A12; voir Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 26 juillet 1990.

50. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 195*, 6 septembre 1990.

aux sommes déjà consenties. Le Canada se déclarait également disposé à inclure la Roumanie dans ce programme d'aide, sitôt que ce pays aura fait la preuve de son «attachement permanent» aux droits de la personne. Les principes de l'aide canadienne sont toujours les mêmes : raffermissement de la démocratie, développement économique et promotion de l'entreprise privée comme pierre angulaire de la croissance économique.⁵¹

Par ailleurs, à partir de la mi-juillet, une vingtaine d'agriculteurs polonais débutaient au Canada un stage de formation en agriculture. Ce projet, dont les crédits proviennent du programme d'aide à la Pologne et la Hongrie, avait fait l'objet de discussions entre les dirigeants canadiens et polonais lors de la mission commerciale du ministre canadien de l'Agriculture dans ce pays en avril dernier.⁵²

J — Le Canada, l'Amérique latine et les Antilles

1 — Les visites de ministres canadiens en Amérique du Sud

Déjà sur place en raison de sa participation à la réunion du Groupe de Cairns, le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie rencontrait du 6 au 9 juillet des dirigeants du gouvernement chilien. Cette visite essentiellement de nature économique permettait notamment à M. Crosbie de rencontrer le président du Chili, M. Patricio Aylwin, le ministre des Finances, M. Alejandro Foxley Rioseco et le ministre de l'Économie, M. Carlos Ominami Pascual. Des négociations sur la double imposition et la protection des investissements devaient également être tenues et un accord bilatéral sur le transport aérien signé.⁵³

Une autre visite canadienne se déroulait quelques semaines plus tard alors que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Jake Epp, séjournait une dizaine de jours en Bolivie, au Paraguay, en Équateur et en Colombie. Il assistait notamment le 7 août à la cérémonie d'investiture du nouveau président colombien, M. Cesar Gaviria Trujillo. La visite de M. Epp devait également lui permettre de rencontrer les ministres des Affaires extérieures et de l'Énergie de certains des pays où il faisait escale et d'inspecter les travaux réalisés dans le cadre de projet de développements.⁵⁴ À cet égard, il signait en Équateur une série de protocoles d'entente portant sur plusieurs projets d'aide cumulant une valeur totale de \$19,5 millions.⁵⁵

51. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 145*, 4 juillet 1990 et *Déclaration no 90/39*, 4 juillet 1990.

52. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 150*, 17 juillet 1990.

53. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 142*, 29 juin 1990.

54. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, *Communiqué no 90/ 101*, 27 juillet 1990.

55. ACDI, *Communiqué no 90-53*, 3 août 1990.

2 – Le Mexique

La question de la participation du Canada aux discussions entre le Mexique et les États-Unis sur un éventuel accord de libre-échange préoccupait toujours le gouvernement fédéral qui au cours de l'été entamait des consultations et procédait à des études sur le sujet. Le 24 septembre, le ministre du Commerce extérieur, M. John Crosbie, annonçait la décision du Canada de participer à des consultations exploratoires en vue d'établir la base de négociations ultérieures sur une entente liant les trois parties. Le ministre expliquait en ces termes les raisons qui motivaient cette décision : «Il y va de l'intérêt du Canada de participer dès le départ aux pourparlers de libre-échange amorcés initialement par le Mexique et les États-Unis. Autrement, nous laisserions passer une chance d'influencer directement et sur place des négociations qui pourraient se répercuter sur nos intérêts commerciaux en Amérique du Nord».⁵⁶

Cette annonce coïncidait avec la visite au Canada du secrétaire mexicain au Commerce et à l'Industrie, M. Jaime Serra. Il s'agissait de la troisième visite au pays de M. Serra depuis un an. Avec des discussions sur les négociations nord-américaines de libre-échange et sur les débouchés commerciaux entre le Mexique et le Canada, les rencontres que tenaient M. Serra à Ottawa, Toronto et Montréal avec les responsables canadiens et les représentants du milieu des affaires se rapportaient essentiellement aux rapports commerciaux et économiques canado-mexicains.⁵⁷

3 – Trinité et Tobago

Dans un communiqué émis le 28 juillet, le Premier ministre canadien se disait «profondément consterné» au sujet de la tentative de renversement du gouvernement de Trinité et Tobago. Le gouvernement canadien, déclarait-il, «condamne cet acte de violence qui porte atteinte à une longue et fière tradition démocratique dans ce pays».⁵⁸

4 – L'aide humanitaire et l'aide au développement

Le Canada annonçait le 15 août le versement de \$1 million en aide humanitaire au Pérou, plus \$250 000 en faveur des victimes de la sécheresse dans ce pays. L'aide accordée s'ajoute aux \$50 000 annoncés le 5 juin et qui étaient destinés aux familles péruviennes qu'un tremblement de terre avait laissées sans abri.⁵⁹ Puis, le 20 septembre, il annonçait qu'une somme de \$1 million serait versée à Haïti pour appuyer la tenue d'élections.⁶⁰

56. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 214*, 24 septembre 1990 et *Déclaration no 90/53*, 24 septembre 1990; Drew FAGAN, *The Globe and Mail* 25 septembre 1990, pp. B1 et B4.

57. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 213*, 21 septembre 1990 et *Déclaration no 90/54*, 25 septembre 1990; Clément TRUDEL, *Le Devoir*, 27 septembre 1990, p. A5.

58. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 28 juillet 1990.

59. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 173*, 15 août 1990.

60. Ministre des Relations extérieures et du Développement international, *Communiqué no 90-60*, 20 septembre 1990; *Le Devoir*, 22 septembre 1990, p. A2.

K — Le Canada et le Moyen-Orient

1 — La crise du golfe Persique

L'événement majeur du trimestre, qu'il convient maintenant d'appeler la crise du golfe Persique, a eu des répercussions sur plusieurs facettes de la politique étrangère canadienne. Le lecteur trouvera rapporté dans cette section un résumé des prises de position canadiennes dans ce dossier, qu'il s'agisse de décisions diplomatiques, militaires ou commerciales ou d'un point de vue exprimé lors d'un forum international.

Le 2 août, le gouvernement canadien condamnait l'intervention militaire de l'Irak contre le Koweït en la décrivant comme une «invasion tout à fait inacceptable». ⁶¹ Il entamait alors une série de consultations bilatérales et multilatérales qui amenait notamment le Premier ministre canadien à se rendre, le 6 août, aux États-Unis rencontrer son homologue américain ⁶² et son secrétaire d'État aux Affaires extérieures à participer, le 10 août, à une réunion spéciale des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN. ⁶³ D'ailleurs, les contacts diplomatiques se poursuivront régulièrement jusqu'à la tenue de la session de l'Assemblée générale de l'ONU en fin de trimestre, laquelle favorisera plusieurs autres rencontres dont celles avec les ministres des Affaires étrangères iranien, jordanien et soviétique. ⁶⁴

Dans les jours qui suivirent l'occupation du Koweït par l'Irak, le Canada adoptait un certain nombre de sanctions contre Bagdad. Parmi celles-ci, mentionnons le gel des avoirs koweïtiens au Canada, l'imposition d'un embargo sur les importations et les exportations vers cette région et la suspension de l'Accord canado-irakien sur la coopération commerciale, économique et technique. ⁶⁵ Les ventes canadiennes à l'Irak constituant principalement des produits céréaliers, notamment le blé et l'orge, les producteurs canadiens devaient être dédommagés pour les pertes financières consécutives à l'embargo. ⁶⁶

Le 10 août, dans la foulée de la décision prise par l'OTAN d'appuyer une force multinationale d'intervention, le Premier ministre canadien annonçait l'envoi de trois navires des Forces armées canadiennes dans le golfe Persique, soit les

61. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 162*, 2 août 1990.

62. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 6 août 1990; Colin MACKENZIE, *The Globe and Mail*, 7 août 1990, pp. A1 et A8; *Le Devoir*, 7 août 1990, p. 12; *La Presse*, 7 août 1990, p. B1.

63. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 171*, 8 août 1990; Edward GREENSPON, *The Globe and Mail*, 11 août 1990, p. A7; *La Presse*, 11 août 1990, p. A1.

64. Voir Hugh WINSOR, *The Globe and Mail*, 28 septembre 1990, p. A7; *The Ottawa Citizen*, 22 septembre 1990, p. 1; *Le Devoir*, 28 août 1990, p. 12; Colin MACKENZIE, *The Globe and Mail*, 28 août 1990, p. A8.

65. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 166*, 4 août 1990 et *Communiqué no 170*, 8 août 1990; voir aussi *Le Devoir*, 4 août 1990, p. A5; Oliver BERTIN, *The Globe and Mail*, 4 août 1990, pp. B1 et B2; *The Globe and Mail*, 6 août 1990, p. A6; *The Globe and Mail*, 8 août 1990, p. A8.

66. *Le Devoir*, 10 août 1990, p. 11.

destroyers *Athabaskan* et *Terra Nova* et le bâtiment ravitailleur *Protecteur*.⁶⁷ Ces navires ne devaient toutefois quitter Halifax, en Nouvelle-Écosse, que le 24 août, deux semaines ayant été nécessaires pour l'installation de nouveaux systèmes de défense et la modernisation de ces navires.⁶⁸ Ils arrivaient dans le golfe à la mi-septembre avec plus de 930 membres d'équipage à bord et étaient désignés pour patrouiller le centre du Golfe du nord du détroit d'Ormuz jusqu'au sud de Bahrein en compagnie des marines américaine, britannique et française.⁶⁹ Au même moment, le Gouverneur général du Canada signait le décret nécessaire pour l'entrée de ces troupes en service actif.

Parallèlement à ces développements, la situation des ressortissants et des diplomates canadiens était suivie de près par le gouvernement fédéral qui émettait plusieurs communiqués sur la situation.⁷⁰ Bien que Bagdad ait demandé la fermeture des ambassades des pays étrangers au Koweït et leur transfert dans la capitale irakienne pour le 24 août, le Canada, comme plusieurs autres pays, décidait de maintenir opérationnelle sa représentation diplomatique. Ainsi, tout au long du trimestre, une demi-douzaine de diplomates canadiens, sous la direction du chargé d'affaires, M. William Bowden, restaient en poste à Koweït City et le personnel des ambassades au Koweït et en Irak continuait d'assurer l'évacuation des ressortissants canadiens. Après la date limite du 24 août, les ambassades étrangères éprouvèrent des difficultés d'approvisionnement en eau et en électricité et des soldats irakiens se postèrent à proximité des résidences. Le premier ministre Mulroney condamnait aussitôt cette situation qu'il qualifiait de «violation de l'une des règles les plus fondamentales qui gouvernent la conduite des nations qui se considèrent civilisées»⁷¹ et l'ambassadeur de l'Irak au pays était convoqué à ce sujet. Le 14 septembre, à la suite de l'arrestation temporaire d'un diplomate canadien au Koweït, les dirigeants canadiens protestaient de nouveau auprès de l'ambassadeur irakien.⁷² Quelques jours plus tard, Ottawa décidait de restreindre les déplacements de diplomates irakiens au Canada en exigeant une autorisation spéciale pour tout déplacement hors de la capitale fédérale. Le gouvernement étudiait toujours à la fin du trimestre la possibilité d'adopter des mesures additionnelles envers les diplomates.⁷³

67. Cabinet du Premier ministre, *Déclaration*, 10 août 1990; Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 11 août 1990, pp. A1 et A2; *Le Devoir*, 11 août 1990, pp. A1 et A8.

68. *Le Devoir*, 25 août 1990, p. A2; Hugh WINSOR, *The Globe and Mail*, 24 août 1990, pp. A1 et A4; *Le Devoir*, 23 août 1990, p. 3.

69. Voir Paul MOONEY, *Le Devoir*, 17 septembre 1990; Jocelyn COULON, *Le Devoir*, 25 septembre 1990, p. B5; Paul KORING, *The Globe and Mail*, 20 septembre 1990, pp. A1 et A6.

70. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 172*, 8 août 1990, *Communiqué no 174*, 15 août 1990, *Communiqué no 176*, 18 août 1990, *Communiqué no 178*, 24 août 1990, *Communiqué no 181*, 25 août 1990 et *Communiqué no 182*, 26 août 1990.

71. Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 25 août 1990, pp. A1 et A7; *La Presse*, 25 août 1990, p. F1; *Le Devoir*, 25 août 1990, p. A8.

72. Ross HOWARD, *The Globe and Mail*, 15 septembre 1990, p. A1; *Le Devoir*, 15 septembre 1990, pp. A1 et A10.

73. Maurice GIRARD, *Le Devoir*, 22 septembre 1990, p. A2; voir aussi Colin MACKENZIE, *The Globe and Mail*, 28 août 1990, p. A8.

Aux Nations Unies, les quinze pays membres du Conseil de Sécurité siégeaient presque sans interruption en août et en septembre. Le 2 août, les membres adoptaient quasi à l'unanimité une résolution condamnant l'invasion du Koweït et demandant le retrait immédiat des forces irakiennes. Quatre jours plus tard, le Canada coparrainait la résolution 661 laquelle impose des sanctions économiques et commerciales complètes à l'Irak. En fait, le Canada appuyait la totalité des neuf résolutions prises par le Conseil entre le 2 août et le 25 septembre. Outre les résolutions 660 et 661, il était favorable à la déclaration affirmant nulle et non avenue l'annexion du Koweït (9 août), à la résolution exigeant l'autorisation par l'Irak du départ des nationaux étrangers (18 août) et à la résolution permettant l'utilisation de mesures coercitives par des forces navales pour le respect de l'embargo (25 août). Il donnait aussi son aval à l'acheminement de l'aide alimentaire par les organisations internationales (14 septembre), à la résolution condamnant les «actes agressifs» contre des locaux et du personnel diplomatiques au Koweït (16 septembre), à la résolution sur l'étude des demandes d'assistance faites par les pays éprouvant des difficultés économiques (24 septembre) et au décret d'un embargo aérien stipulé à la résolution 670 (25 septembre).⁷⁴

Le 14 septembre, le gouvernement canadien décidait de déployer de nouvelles forces militaires dans le golfe Persique en envoyant une escadrille d'avions de combat CF-18 qui était basée à Lahr, en Allemagne de l'Ouest. Cette décision avait pour effet d'ajouter quelque 450 militaires au contingent canadien déjà présent.⁷⁵ Le Premier ministre annonçait aussi le déboursement de \$75 millions en aide humanitaire et économique aux pays touchés par la crise du Golfe. Ces fonds serviraient notamment à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés et à leur réinstallation dans leur pays.⁷⁶ Le Canada avait déjà à cette fin fourni une aide d'urgence de \$2,5 millions à la Jordanie le 26 août.⁷⁷

La crise du Golfe n'était toujours pas terminée à la fin du trimestre mais à ce stade, le Premier ministre canadien estimait que le Canada avait contribué «de façon efficace» au maintien de l'ordre international.⁷⁸ L'engagement canadien, disait-il, est «tout à fait compatible avec notre rôle traditionnel dans le maintien de la paix internationale» puisque ce rôle «ne nous empêche pas de répondre à l'appel en cas d'agression». «Il n'y a aucun honneur à proclamer la neutralité quand le droit international est bafoué de façon aussi flagrante» concluait-il.⁷⁹

74. *Le Monde*, 27 septembre 1990, pp. 1 et 3 à 6; *The Globe and Mail*, 26 septembre 1990, pp. A1 et A7; *Le Devoir*, 24 août 1990, pp. 1 et 8; *The Globe and Mail*, 24 août 1990, p. A7; *Le Devoir*, 10 août 1990, pp. 1 et 8, *The Globe and Mail*, 7 août 1990, pp. A1 et A2.

75. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 14 septembre 1990 et *Discours*, 14 septembre 1990; Chantal HÉBERT, *Le Devoir*, 15 septembre 1990, pp. A1 et A10; Ross HOWARD et Kevin Cox, *The Globe and Mail*, 15 septembre 1990, pp. A1 et A8.

76. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 14 septembre 1990.

77. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 26 août 1990; Ministère des Relations extérieures et du Développement international, *Communiqué no 90-59*, 5 septembre 1990.

78. Cabinet du Premier ministre, *Discours*, 14 septembre 1990.

79. Hugh WINSOR, *The Globe and Mail*, 28 septembre 1990, p. A7.

2 – L'Iran

L'Iran nommait au cours du trimestre un diplomate au rang d'ambassadeur au Canada. M. Mohammad Hossein Lavasini devait présenter ses lettres de créance au gouverneur général, M. Ray Hnatyshyn, le 16 août.⁸⁰ Le Canada progresse vers une normalisation de ses relations avec l'Iran, déclarait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, un mois plus tard, à l'issue d'une rencontre au siège de l'ONU avec son homologue iranien, M. Ali Akbar Velayati.⁸¹ M. Clark promettait également la nomination prochaine d'un ambassadeur canadien à Téhéran.

3 – Israël

La mort d'une Canadienne en visite en Israël à la suite de l'explosion d'une bombe artisanale à la fin du mois de juillet était vigoureusement condamnée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui qualifiait cet acte «de terrorisme haineux perpétré contre des victimes innocentes». Ce geste, poursuivait-il, «perpétue le pénible climat de violence caractérisant le conflit qui perdure entre Arabes et Israéliens».⁸² Quelques jours plus tard, il réitérait son appel en faveur d'un règlement pacifique après qu'on eut découvert les corps de deux autres victimes dans les territoires occupés.⁸³

L — Le Canada et l'Afrique (Sud du Sahara)

1 – Le Libéria

Mme Monique Landry, la ministre des Relations extérieures et du Développement international commentait le 1^{er} août la situation au Libéria. Elle exprimait sa consternation devant la mort de centaines de civils libériens et lançait un appel aux parties en conflit, le gouvernement et les forces rebelles, afin qu'elles acceptent la médiation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Mme Landry rappelait par la même occasion que le Canada n'ayant pas de mission diplomatique permanente dans ce pays, les citoyens canadiens encore sur les lieux seraient évacués par l'entremise du plan américain.⁸⁴

80. Alan FREEMAN, *The Globe and Mail*, 15 août 1990, p. A8; *Le Devoir*, 16 août 1990, p. 2.

81. Hugh WINSOR, *The Globe and Mail*, 29 septembre 1990, p. A7.

82. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 157*, 28 juillet 1990; *Le Devoir*, 30 juillet 1990, p. 4.

83. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 167*, 6 août 1990.

84. Ministre des Relations extérieures et du Développement international, *Communiqué no 161*, 1^{er} août 1990.

2 – Le Nigéria

On inaugurerait en septembre le Conseil commercial Canada-Nigéria. Cette inauguration qui devait avoir lieu le 24 septembre à Lagos, au Nigéria, est le résultat d'un échange de protocoles qui avait été conclu entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark et le ministre des Affaires extérieures du Nigéria, M. Rilwanu Lukman, lors de la seconde réunion de la Commission économique mixte Canada-Nigéria. Le Conseil sera chargé de formuler de nouvelles stratégies en vue de renforcer les relations économiques et commerciales entre les deux pays dont les échanges ont atteint quelque \$550 millions l'année dernière.⁸⁵

3 – Le Zimbabwe

M. Robert Mugabe, le président du Zimbabwe, devait effectuer une visite officielle au Canada du 25 au 28 septembre. Il s'agissait de la troisième visite au pays de M. Mugabe pour qui des entretiens avec le Premier ministre et des représentants du milieu des affaires étaient prévus. Des rencontres avec des membres des gouvernements provinciaux étaient aussi organisées puisque Montréal et Toronto complétaient la feuille de route du président.⁸⁶

4 – L'aide au développement et l'aide humanitaire

L'ACDI était à l'origine d'un programme de formation et d'un projet de prévention médicale en Afrique. D'abord, le 6 août, elle débloquait une somme de \$25,7 millions échelonnés sur les cinq prochaines années pour la réalisation d'un programme de formation et de perfectionnement destiné aux ressortissants du Burkina Faso, du Mali, du Niger, de la Côte d'Ivoire.⁸⁷ Puis, le 27 août, elle finançait au coût de \$11 millions un projet pour la prévention des maladies transmises sexuellement, particulièrement le sida, dans dix pays membres de la SADCC (Conférence de coordination de développement de l'Afrique australe).⁸⁸

Enfin, le Canada versait le 20 août une autre contribution, celle-ci d'un montant de \$400 000, pour appuyer l'effort d'acheminement de denrées alimentaires par voie aérienne en Éthiopie. C'est le Programme alimentaire mondial qui gère le pont aérien créé en juin dernier pour assurer l'approvisionnement de la ville éthiopienne d'Asmara.⁸⁹

85. *CanadExport*, vol. 8, no. 14, 4 septembre 1990, p. 10.

86. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 19 septembre 1990.

87. ACDI, *Communiqué no. 90-54*, 6 août 1990.

88. ACDI, *Communiqué no 90-58*, 27 août 1990; Hugh WINSOR, *The Globe and Mail*, 28 août 1990, p. A5.

89. ACDI, *Communiqué no 90-56*, 20 août 1990.

M — Le Canada, l'Asie et l'Océanie

1 — Les discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et sa visite en Asie-Pacifique

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, effectuait du 21 au 31 juillet un important séjour dans la région Asie-Pacifique. Ce séjour alliait à la fois les contacts bilatéraux et les rencontres multilatérales puisque l'itinéraire du ministre était ponctué par les conférences de l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) et de l'APEC (Conférence sur la coopération économique dans la région Asie-Pacifique). Le leitmotiv de ce voyage, la nécessité de nouvelles formes de coopération entre les pays de cette région, avait fait l'objet d'un discours quelques jours avant le départ de M. Clark.

Dans cette allocution prononcée devant la Chambre de commerce de Victoria, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait présenté la position canadienne à l'égard de cette région. Estimant le temps venu de donner corps à une «communauté Pacifique», M. Clark réclamait un nouveau dialogue qui s'appuierait sur un organisme régional similaire à la CSCE capable de renforcer la sécurité et la confiance dans le Pacifique Nord et dont la tâche, en ce lendemain de la guerre froide, consisterait à ramener la stabilité dans la région.⁹⁰ Le ministre réitérait sa proposition aux dirigeants japonais une semaine plus tard à Tokyo. Discutant avec son homologue, M. Taro Nakayama, de la création d'une telle organisation, M. Clark suggérait la participation du Canada, du Japon, des États-Unis, de l'URSS, de la Chine et des deux Corées à cet organisme.⁹¹ MM. Clark et Nakayama rediscuteront d'ailleurs de ce dossier le 18 septembre lors du passage du ministre japonais au Canada.⁹²

Les nouvelles formes de coopération anticipées pour l'Asie-Pacifique comprenant aussi la dimension économique, le ministre canadien proposait d'inclure la Chine, Hong-Kong et Taïwan à l'actuel processus de coopération économique et suggérait un renforcement de l'APEC pour gérer les nouveaux défis que représente le dynamisme économique de la région.⁹³

Comme il l'avait fait au Japon, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures exposait sa vision d'une nouvelle coopération en Asie-Pacifique devant les participants à la conférence ministérielle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) qui s'ouvrait le 27 juillet à Djakarta. «Le noyau à partir duquel se constituera une communauté du Pacifique sera l'ASEAN, expliquait-il alors, puisque «le cadre de dialogue institué par l'ASEAN offre un modèle pour améliorer et élargir encore la coopération au sein de la région Asie-Pacifique» et «permettra d'étendre le dialogue

90. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 90/40*, 17 juillet 1990 et *Communiqué no 149*, 17 juillet 1990.

91. Edith TERRY, *The Globe and Mail*, 24 juillet 1990, p. A7; *La Presse*, 24 juillet 1990, p. B1.

92. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 206*, 18 septembre 1990.

93. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 90/41*, 24 juillet 1990.

à d'autres nations» de l'Asie du Sud.⁹⁴ Quant à l'attribution du siège du Cambodge à l'ONU, qui était également au cœur des discussions de l'ANASE, le chef de la diplomatie canadienne jugeait «intenable» le soutien à la représentation actuelle du Cambodge à l'ONU.⁹⁵

À Singapour, où le rejoignait son collègue du Commerce extérieur M. John Crosbie, M. Clark participait les 30 et 31 juillet à la deuxième réunion ministérielle sur la coopération économique dans la région de l'Asie et du Pacifique. À la réunion, les douze pays participants examinaient la possibilité d'élargir le mécanisme de l'APEC pour y englober Hong-Kong, Taïwan et la Chine et les ministres convenaient de trouver une façon d'y faire adhérer ces trois économies avant la prochaine réunion à Séoul en 1991. Les ministres appuyaient aussi une proposition canadienne pour l'instauration d'un dialogue régional sur la pollution marine des eaux du Pacifique en plus de six autres projets de travail spécifiques.⁹⁶ Les ministres du Commerce acceptaient aussi l'invitation faite par M. Crosbie de se réunir à Vancouver les 10, 11 et 12 septembre pour discuter de l'état des négociations de l'Uruguay Round et du moyen pour les faire progresser.⁹⁷

2 – Le Cambodge

En plus du dossier du siège du Cambodge aux Nations Unies qu'il suivait de près, le Canada se réjouissait au cours du trimestre du règlement intervenu à Djakarta à la mi-septembre entre des représentants des diverses factions cambodgiennes. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soulignait les efforts des cinq membres permanents des Nations Unies dans le processus de négociation et la volonté des différentes factions à tendre vers un but commun. Le Canada enverra M. Allan Sullivan, coprésident de la Première Commission de la Conférence de Paris, au Vietnam et au Cambodge afin d'étudier sur place l'évolution du dossier.⁹⁸

3 – La Chine

Le sous-secrétaire aux Affaires extérieures, M. de Montigny Marchand, se rendait en Chine à la mi-juillet dans le but de rencontrer plusieurs dirigeants politiques de ce pays. Il était le plus haut responsable canadien à se rendre dans ce pays depuis l'intervention de l'armée chinoise place Tian An Men. Interrogé à ce sujet, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devait indiquer que le geste

94. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 90/42*, 26 juillet 1990, *Déclaration no 90/43*, 27 juillet 1990 et *Déclaration no 90/44*, 28 juillet 1990.

95. *Le Devoir*, 26 juillet 1990, pp. 1 et 12; *The Globe and Mail*, 26 juillet 1990, p. A8.

96. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 159*, 31 juillet 1990, *Déclaration no 90/45*, 30 juillet 1990 et *Déclaration no 90/46*, 30 juillet 1990.

97. Pour des détails de cette réunion, voir Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 189*, 4 septembre 1990, *Déclaration no 90/49*, 11 septembre 1990 et *Déclaration no 90/50*, 12 septembre 1990.

98. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 201*, 11 septembre 1990.

canadien n'allait pas à l'encontre des politiques de suspension des contacts diplomatiques de haut niveau prises par le Canada au lendemain de ces événements. Le séjour de M. Marchand devait favoriser des échanges sur des possibilités de prêts à la Chine et sur la situation des droits de la personne dans ce pays.⁹⁹

Par ailleurs, l'ACDI s'impliquait dans deux projets de coopération en Chine. Le premier, d'une valeur de \$4,9 millions, vise à augmenter la participation des femmes chinoises au développement économique du pays¹⁰⁰, le second, d'un montant de \$26,5 millions, permettra le transfert de technologie dans les secteurs pétroliers et gaziers.¹⁰¹ Enfin, la Société pour l'expansion des exportations se portait garante de plusieurs prêts à la Chine au cours du trimestre dont \$37,5 millions pour l'achat de matériel destiné à la construction d'une usine de pâtes et papiers et \$9,4 millions us en vue de la fourniture de systèmes de télécommunications.¹⁰²

4 – La Corée du Sud

M. Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, était à Séoul les 19 et 20 septembre pour une courte visite officielle. Il rencontrait son homologue sud-coréen, M. Choi Ho-Joong, et le président Roh Tae-Woo avec lesquels il abordait les dossiers de la sécurité dans le Pacifique Nord, de la crise du golfe Persique et des échanges commerciaux entre les deux pays. Un protocole d'entente sur la coopération culturelle était également paraphé. Il s'agissait de la première visite d'un ministre canadien dans ce pays depuis 1975.¹⁰³

5 – Le Myanmar

Le secrétaire d'État adressait le 13 août une lettre au Général Saw Maung, le président du Conseil d'État pour la restauration du droit et de l'ordre au Myanmar, en lui demandant de remettre le pouvoir aux représentants élus lors des élections du 27 mai. M. Clark répétait également une demande de libération pour Mme. Daw Aung San Suu Hyi, le chef du Front national démocratique.¹⁰⁴

6 – La Thaïlande

La visite au Canada du Premier ministre de la Thaïlande, le général Chatichar Choonhavan, prévue du 4 au 6 octobre prochain était annulée en fin de trimestre à

99. *The Globe and Mail*, 18 juillet 1990, p. A7; Deborah Wilson, *The Globe and Mail*, 19 juillet 1990, p. A5; *Le Devoir*, 20 juillet 1990, p. 11; *The Globe and Mail*, 20 juillet 1990, p. A8.

100. ACDI, *Communiqué no 90-50*, 20 juillet 1990.

101. ACDI, *Communiqué no 90-52*, 3 août 1990; *Le Devoir*, 4 août 1990, p. A8.

102. Ministre du Commerce extérieur, *Communiqué no 140*, 29 juin 1990, *Communiqué no 175*, 17 août 1990; *Communiqué no 179*, 24 août 1990, *Communiqué no 185*, 31 août 1990; *Communiqué no 186*, 31 août 1990 et *Communiqué no 211*, 21 septembre 1990.

103. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 208*, 20 septembre 1990.

104. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 187*, 31 août 1990 et *Communiqué no 158*, 30 juillet 1990.

la demande des autorités thaïlandaises en raison de la situation interne du pays. Cette visite a été reportée à une date ultérieure.¹⁰⁵

7 – L'aide humanitaire et l'aide au développement

Au cours du mois de juillet, le gouvernement canadien annonçait divers projets d'aide en Asie. Le 10 juillet, l'ACDI se joignait au Conseil économique du Canada pour participer à un projet de coopération institutionnelle de \$14 millions en Thaïlande;¹⁰⁶ le 17 juillet, il fournissait \$100 000 en secours d'urgence aux Philippines à la suite d'un tremblement de terre;¹⁰⁷ le 18 juillet, il versait \$100 000 au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin d'aider les personnes déplacées du Myanmar en Thaïlande.¹⁰⁸

N — Chronologie thématique*

La contribution canadienne au HCR

18 juillet:

L'ACDI rend publique la répartition des fonds versés au cours des derniers mois au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ainsi, \$1 million a été attribué à l'aide des réfugiés du Mozambique vivant au Malawi, \$1,5 million aux réfugiés de l'Indochine et des montants respectifs de \$500 000 aux réfugiés éthiopiens au Soudan et du Libéria vivant en Côte d'Ivoire et en Guinée. (ACDI, *Communiqué no 90-48*, 18 juillet 1990).

La USAF se retire de la base de Goose Bay

19 juillet:

La United States Air Force (USAF) annonce au ministère canadien de la Défense le retrait d'ici le 18 juillet 1991 de son personnel et de ses avions de la base de Goose Bay au Labrador. Des installations permanentes américaines se trouvaient sur cette base en raison d'un accord permettant aux avions militaires américains de faire escale à Goose Bay lors d'un trajet États-Unis-Europe ou Europe-États-Unis. (Défense nationale, *Communiqué no 36/90*, 19 juillet 1990).

La réunion des ministres de l'agriculture du groupe Quint

30-31 juillet:

Le ministre canadien de l'Agriculture et vice-premier ministre, M. Don Mazankowski, participe en Irlande à la réunion des ministres de l'agriculture du groupe Quint. Dans son allocution prévue pour la première journée de discussions, M.

105. Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 28 septembre 1990 et *Communiqué*, 19 septembre 1990.

106. ACDI, *Communiqué no 90-46*, 10 juillet 1990.

107. ACDI, *Communiqué no 90-47*, 17 juillet 1990.

108. Gouvernement du Canada, *Communiqué no 90-49*, 18 juillet 1990.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

Mazankowski expose à ses collègues la position agricole canadienne à l'égard des subventions à l'exportation, des réductions de barrières tarifaires, des règlements sanitaires, de l'accès au marché et des négociations commerciales multilatérales. (Ministère de l'Agriculture, *Discours*, 30 juillet 1990)

Nomination de Mme Francine Fournier à l'UNESCO

Fin juillet :

On apprend la nomination de Mme Francine Fournier au poste de sous-directrice générale pour les sciences sociales et humaines de l'UNESCO. Mme Fournier, qui après avoir présidé la Commission des droits de la personne du Québec est devenue responsable de la Commission canadienne pour l'UNESCO, assumera ce poste depuis Paris dès ce trimestre. (*Le Devoir*, 31 juillet 1990, pp. 1 et 12; *Le Devoir*, 1^{er} août 1990, pp. 1 et 14).

Le 50^{ème} anniversaire de la Commission permanente canado-américaine de défense

17 août :

Le Premier ministre canadien et le Président américain réitèrent dans un communiqué conjoint leur appui à la Déclaration d'Ogdensburg. C'est à la suite de cette déclaration que le Canada et les États-Unis instituaient en 1940 la Commission permanente de défense dont les membres se réunissent trois fois par année pour discuter de questions de défense d'intérêt mutuel. Diverses activités marquent cet anniversaire dans les villes de Kingston (Ontario) et d'Ogdensburg (New York). (Défense nationale, *Communiqué no 45/90*, 13 août 1990 et Cabinet du Premier ministre, *Communiqué*, 17 août 1990).

Le Canada et le Comité international pour les sciences arctiques

28 août au 31 août :

Des scientifiques du Canada, des États-Unis, de l'URSS, de la Suède, de la Norvège, de la Finlande, du Danemark et de l'Islande tiennent leur première réunion à Resolute Bay. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures accueille favorablement la création de ce nouvel organisme non gouvernemental visant à promouvoir la coopération scientifique dans l'Arctique. (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 177*, 24 août 1990).

Le Canada reçoit l'Assemblée annuelle du GIEC

10 au 14 septembre :

La ville d'Ottawa est l'hôtesse de l'Assemblée annuelle du Groupe international d'étude sur le caoutchouc (GIEC). Cette organisation réunit chaque année quelque 250 membres de différents pays importateurs et exportateurs de caoutchouc pour discuter de l'évolution de ce marché. Le Canada avait accueilli les membres de l'Assemblée pour la dernière fois en 1971. (Gouvernement du Canada, *Communiqué no 194*, 5 septembre 1990).

Nouveau comité sur la francophonie

14 septembre :

Le quotidien montréalais *La Presse* rapporte la création d'un comité consultatif de la francophonie qui sera chargé d'orienter l'action du gouvernement canadien en

vue du prochain sommet francophone et à l'endroit de l'Agence de coopération culturelle et technique. Le comité préparera des documents de réflexion et formulera ses recommandations au ministre responsable de la francophonie, M. Marcel Masse. (*La Presse*, 14 septembre 1990, cité par l'*Argus*, 14 septembre 1990, p. A16).

Un second organisme rattaché à l'ONU aura son siège à Montréal

21 septembre :

Le directeur général du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Mostafa Tolba annonce que la ville de Montréal a été choisie pour accueillir le Fonds multilatéral du protocole de Montréal. Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Robert de Cotret, avait fait valoir la candidature de Montréal lors de la réunion sur les suites du protocole de Montréal qui se tenait en juin dernier. (*Le Devoir*, 22 septembre 1990, pp. A1 et A10).

La visite du Dalaï-Lama au Canada

26 septembre au 2 octobre :

Le dalaï-lama, leader spirituel du Tibet, est de passage au Canada. Il rencontre à titre officieux le secrétaire d'État du Canada, M. Gerry Weiner, et quelques membres du Parlement et du sous-comité des Affaires extérieures sur la question des droits de la personne. Ces rencontres ne constituent pas une modification de la politique étrangère canadienne qui ne reconnaît pas le gouvernement tibétain en exil. (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Déclaration no 203*, 14 septembre 1990)

Nominations diplomatiques du trimestre

11 septembre :

Plusieurs nouveaux représentants du Canada à l'étranger, ambassadeurs ou consuls, sont nommés. M. Michael Bell devient ambassadeur en URSS avec une accréditation en Mongolie, M. Fred Bild prend la direction de l'ambassade de Chine et M. James Bissett est désigné ambassadeur en Yougoslavie avec une accréditation simultanée en Albanie. Mme Anne Charles sera pour sa part consule générale à Détroit, M. William Clarke ambassadeur au Brésil, M. Brian Dickson ambassadeur au Guatemala, M. C.D. Fogerty haut-commissaire au Ghana, M. Wayne Hammond haut-commissaire en Namibie et M. Esmond Jarvis haut-commissaire en Nouvelle-Zélande. Quant à MM. James Leach, Marc Lemieux et Alan McLaine, ils seront respectivement ambassadeur au Pérou, en Algérie et en Tchécoslovaquie.

On apprend aussi la nomination de Mme Jennifer McQueen au poste de haut-commissaire en Jamaïque avec une accréditation simultanée pour les Bahamas et le Belize et que M. Christopher Poole est désigné au poste d'ambassadeur en Iraq. M. Jacques Roy devenait l'ambassadeur du Canada en Suisse. Il en est de même pour M. Jacques Simard en Égypte tandis que M. John Zawisza se voit chargé du rôle de haut-commissaire en Guyane et Mme Janet Zukowsky de celui de haut-commissaire à la Barbade. Enfin, M. Lawrence Smith cumulera les fonctions de haut-commissaire au Kenya à celle de représentant auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement et auprès du Centre des Nations

Unies pour les établissements humains. Enfin, M. Edward Lee, en plus de devenir ambassadeur en Autriche, représentera le Canada auprès des Nations Unies à Vienne et devant l'Agence internationale de l'énergie atomique (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 200*, 11 septembre 1990).

28 septembre :

Une autre nomination diplomatique est rendue publique. Il s'agit de M. James Bartleman qui est nommé représentant permanent et ambassadeur du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord (Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, *Communiqué no 216*, 28 septembre 1990).

II – Les relations extérieures du Québec

(juillet à septembre 1990)

A — Aperçu général

Le gouvernement québécois devait consacrer durant la presque totalité du trimestre ses énergies à la gestion de la « crise amérindienne ». Débutés à la mi-juillet, ces événements dépassaient très tôt les frontières du Québec. Parmi les répercussions de cette crise sur les relations extérieures québécoises, on retiendra le séjour au Québec d'une délégation d'observateurs internationaux et l'envoi d'une lettre de cinq pages au Parlement européen après que celui-ci eut adopté une résolution condamnant l'attitude des gouvernements québécois et canadien.¹ L'agenda du ministre des Affaires internationales du Québec, M. John Ciaccia, également chargé des Affaires autochtones, s'en trouvait aussi bouleversé. Le ministre demeurait au Québec pendant toute la durée de la crise ce qui l'empêchait de piloter tel que prévu la mission économique du Québec en Union soviétique.

Cependant, si certaines activités gouvernementales étaient perturbées par cette situation, d'autres n'en étaient pas affectées. Les visites en France, en Belgique et en Asie de ministres québécois eurent tout de même lieu et d'importants dossiers d'immigration retinrent l'attention.

B — Les politiques d'immigration

À l'instar de son homologue fédérale, la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Monique Gagnon-Tremblay, entreprenait au cours du trimestre une mission en Asie du Sud-Est. Ce voyage la menait à Hong-Kong et en Thaïlande où elle passait les derniers jours du mois d'août. À Hong-Kong,

1. Gouvernement du Québec, *Communiqué de presse*, 19 septembre 1990.